



-

Livret du rucher pédagogique

Pourquoi un rucher pédagogique sur le campus de l'Université Paris Nanterre ?

Parce que la protection de l'abeille - reconnue espèce en voie de disparition depuis 2016 - est une urgence pour préserver la biodiversité et assurer la survie de l'humanité. Parce qu'elle s'inscrit au cœur des préoccupations environnementales pour lesquelles l'Université Paris Nanterre est pleinement engagée, cette dernière s'est associée à la ville de Nanterre et à l'association LABEESS pour transférer sur son campus le rucher municipal.

Le campus de l'université a ainsi accueilli et inauguré, au printemps 2018, 15 ruches réparties en deux ruchers : l'un dédié à la pédagogie, l'autre à la production de miel.

Quelques mots sur l'activité des abeilles et leur disparition

- ▶ Depuis 2008 environ 30 % des colonies ont été décimées prématurément en raison de l'activité humaine (pollution, usage des pesticides et produits phytosanitaires, réchauffement climatique, surpopulation des abeilles domestiques etc.).
- ▶ 80 % des plantes sont pollinisées par les abeilles qui butinent en moyenne 700 fleurs par jour.

Conclusion : sans les abeilles, la planète serait dépourvue de fleurs, de fruits et de légumes et ne pourrait plus nourrir l'humanité.



Arrivée des ruches sur le campus



Installation des ruches



Inauguration du rucher par le Président de l'université Jean-François Balaudé et le Maire de Nanterre Patrick Jarry

Ateliers d'initiation à l'apiculture dès la rentrée 2018

Pour sensibiliser et former l'ensemble de la communauté universitaire et le public scolaire de Nanterre à la préservation des pollinisateurs en général et à l'apiculture en particulier, différents types d'ateliers mêlant pratique et théorie seront ouverts à la rentrée 2018. Les inscriptions se font sur le site du service RSU-DD rsudd.parisnanterre.fr.

Ateliers d'initiation à l'apiculture

Ces ateliers sont destinés **au personnel de l'université** et se dérouleront de mars à juin. 8 séances d'1 heure auront lieu sur la pause méridienne du jeudi de 12h30 à 13h30 (20 personnes max.).

Tarif : 30 € pour l'année.

14 mars 2019 : biologie de l'abeille et comportement de la colonie

21 mars 2019 : l'apiculteur-riche, cadre réglementaire pour pratiquer l'apiculture

4 avril 2019 : matériel apicole

11 avril 2019 : produits de la ruche

16 mai 2019 : approche d'une ruche, enfumage, sécurité incendie, montage des cires

21 mai 2019 : nettoyage et désinfection des plateaux

6 juin 2019 : découverte du couvain

27 juin 2019 : pose des hausses et récolte

Stage d'initiation à l'apiculture

Au programme : la pollinisation, la biologie de l'abeille, l'essaimage, la réglementation de l'apiculture, les différents types de ruches et une partie pratique sur le rucher.

Ce stage est destiné aux **étudiant-e-s de l'Université de la Culture Permanente (UCP)** et se déroulera du **13 au 16 mai 2019 de 9h à 12h**.

Inscriptions aux stages du 8 au 19 octobre par mail : ucp@liste.parisnanterre.fr.

Bonus au diplôme apiculture

La formation **des étudiant-e-s** à l'apiculture se déroulera d'octobre à juin sur un total de 50h de formation. La formation contient **trois axes** : la théorie (suivre les formations théoriques dispensées par l'apiculteur-riche), la pratique (le bon entretien des ruches) et la gestion de projets événementiels (mise en place de 3 événements de sensibilisation à l'attention des étudiant-e-s)

Ateliers pour le public des établissements scolaires de la ville de Nanterre

Des visites annuelles du rucher seront organisées tout au long de l'année en partenariat avec les établissements scolaires et les centres de loisirs de Nanterre.



Une ruche en pleine activité

Le règlement intérieur en quelques points

Respecter les bonnes pratiques apicoles sur le rucher

- ▶ Porter une tenue de protection claire et totale, adaptée à la pratique de l'apiculture (chapeau, charlotte, gant, chaussures, pantalon, vareuse) ;
- ▶ Ne pas porter de parfum (les abeilles n'aiment pas les odeurs fortes) ;
- ▶ Limiter les gestes brusques ;
- ▶ Rester vigilant-e sur les mouvements des abeilles ;
- ▶ L'entrée sur le rucher est réservée aux personnes habilitées et sur invitation de celles-ci ;
- ▶ Il est interdit de rentrer avec un animal ;
- ▶ Il est interdit de manger dans l'enceinte du rucher.

Produits non utilisables

Pesticides : désherbants, engrais artificiels, insecticides, pesticides, poisons pour insectes et animaux

